

**DEMANDE DE PROPOSITIONS
SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES
POUR
SERVICES PARTAGÉS CANADA**

Demande de propositions (DDP)

MODIFICATION NO. 03

Cette modification n° 3 de DDP est émise afin de :

- 1- Apporter des changements administratifs;
- 2- Fournir les réponses du Canada aux questions de l'industrie.

1. **Dans la Partie 3 « Instructions pour la préparation des soumissions », MODIFIER comme suit l'article 3.1:**

SUPPRIMER : Section III : Attestations (une copie papier).

2. **Dans la Pièce jointe 1 de la Partie 4, MODIFIER:**

SUPPRIMER : La version précédente dans son intégralité.

INSÉRER : La nouvelle version qui est jointe à la présente modification de la demande de propositions.

3. **Fournir les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la question période**

Question	Réponse
38-Dans le cadre de nos activités du modèle opérationnel mondial, nous avons des clients situés dans de nombreux fuseaux horaires différents dans le monde. Par conséquent, est-ce que l'État accepterait d'accorder aux soumissionnaires un délai de 72 heures pour répondre à la demande de SPC en ce qui concerne la fourniture du nom et des coordonnées des clients confidentiels?	Canada autorise les soumissionnaires 72 heures pour répondre à la demande de PVC pour le nom et d'autres contacts de l'information de l'Organisation de clients.
39-Veuillez confirmer que Services partagés Canada (SPC) ne peut être cité à titre de référence dans cette demande de soumissions, car cela constituerait un conflit d'intérêt d'avoir la même entité agissant à titre d'émetteur de la DP et de référence.	Confirmé . Les soumissionnaires doivent soumettre du contenu de la section I (offre technique) , Section II (Offre financière) . Section III « Certifications » ne sont pas requis pour cet appel d'offres .
40-La réponse à la question 31 dans la modification deux (2) laisse « supposer », tel	Les soumissionnaires sont autorisés à utiliser des contrats SSC applicables comme référence pour

qu'indiqué dans la réponse, que les soumissionnaires auraient facturé de nombreuses ressources dans chaque catégorie à temps plein (220 jours par année) sur une période de cinq ans.

Cette « **supposition** » est tout simplement non réaliste et fautive, limite les soumissionnaires aux titulaires et est contraire à l'esprit des services de consultation en tant que pratique. SPC ont eux-mêmes indiqué (en réponse à la question 11 de cette même modification) que les contrats d'aujourd'hui sont généralement attribués selon des intervalles de 6 mois et sont assortis d'options de prolongation. Par conséquent, selon le propre aveu de SPC, de nombreux experts-conseils pour 220 jours par année pendant cinq ans seraient catégorisés comme des employés à temps plein et non comme des experts-conseils.

Même si les référence de projet ne sont pas limitées au gouvernement du Canada, le fait de limiter le nombre de références de clients à cinq réduit grandement le champ d'action des organisations qui ont une pratique de consultation très efficace, et ne correspond pas à l'objectif de démonstration de la capacité de cette exigence. Le fait qu'une organisation soumissionnaire respecte ou non le nombre de jours facturables dans cinq contrats ou plus ne devrait pas importer. En fait, on pourrait affirmer que le fait de détenir plusieurs contrats démontre une meilleure valeur puisqu'un plus grand nombre de clients ont confiance dans l'organisation et les services.

Nous demandons que SPC apporte les modifications suivantes aux critères O1 et C1 :

Retirer ce qui suit :

« Les services doivent avoir été offerts dans le cadre d'un maximum de cinq (5) contrats. Il n'est pas nécessaire que chacun des contrats vise toutes les catégories de personnel. Les contrats cités en référence doivent être d'une valeur excédentaire (« facturée ») de plus de 1 M\$. »

cet appel d'offres.

<p>Insérer ce qui suit :</p> <p><i>« Les services doivent avoir été offerts dans le cadre d'un maximum de dix (10) contrats. Il n'est pas nécessaire que chacun des contrats vise toutes les catégories de personnel. Les contrats cités en référence doivent être d'une valeur excédentaire (« facturée ») de plus de 1 M\$. »</i></p> <p>Si SPC décide de ne pas apporter les modifications, veuillez en indiquer la raison et préciser en quoi ce changement nuirait à l'objectif des critères obligatoires et cotés O1 et C2. De plus, veuillez expliquer en quoi le fait de ne pas apporter le changement permettra de respecter l'initiative des stratégies d'approvisionnement relativement à un processus d'approvisionnement juste.</p>	
<p>41-La réponse de SPC à la question 33 de la modification deux (2) fait état de la nécessité pour les soumissionnaires de démontrer qu'ils ont fourni un volume élevé de ressources à un seul client dans la RCN. Même si le client cité en référence n'est pas limité au gouvernement du Canada, SPC sera probablement la seule organisation dans la RCO où 30 ressources ou plus ont été placées au cours des 12 à 24 mois; de ce fait, de 70 % à 100 % des notes seront accordées aux organisations titulaires et cela ne fera que limiter le nombre d'organisations qualifiées qui seront en mesure de soumissionner.</p> <p>Étant donné que l'objectif est de démontrer la capacité de fournir un volume élevé de ressources, nous demandons que le critère coté C2 soit modifié afin d'inclure des clients multiples, pour les experts-conseils individuels (les ressources peuvent être prise en compte une fois seulement). En limitant les experts-conseils individuels, une ressource ne pourra être comptée plus d'une fois, ce qui permettra de s'assurer qu'une organisation soumissionnaire possède la force nécessaire pour respecter les exigences prévues.</p> <p>Si SPC décide de ne pas apporter les</p>	<p>SSC acceptera un maximum de 10 contrats de référence pour démontrer l'expérience requise en M1 et R1 .</p>

<p>modifications, veuillez en indiquer la raison et préciser en quoi ce changement nuirait à l'objectif des critères obligatoires et cotés O1 et C2. De plus, veuillez expliquer quoi le fait de ne pas apporter le changement permettra de respecter l'initiative des stratégies d'approvisionnement relativement à un processus d'approvisionnement juste.</p>	
<p>41-En ce qui a trait aux responsabilités énumérées dans la section 5.1, Description des rôles :</p> <p>Lorsque les responsabilités ne sont pas numérotées, est-ce que l'État peut confirmer que celles-ci ne font pas partie de la somme totale des responsabilités par rapport auxquelles les projets cités en référence doivent démontrer un rendement de 70 %? Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous la section 5.1.1, toutes les responsabilités énumérées après le n° 18, soit : « Participer à l'élaboration et à la conception détaillées en gérant les modèles de processus à venir, en effectuant des analyses des problèmes et en veillant à ce que les équipes techniques et d'architecture comprennent les objectifs opérationnels et les capacités fonctionnelles sous-jacentes nécessaires à la réussite du projet » ne font pas partie de la somme totale des responsabilités. • Sous la section 5.1.4, toutes les responsabilités énumérées dans les trois paragraphes commençant par « Les autres exigences relatives aux produits livrables (...) » ne font pas partie de la somme totale des responsabilités. 	<p>SSC a examiné cette demande et maintient sa position sur R2 . Pour plus de clarté avec R2 , s'il vous plaît voir la nouvelle pièce jointe 1 de la partie 4 ci-jointe cet amendement.</p>
<p>42-La réponse à la question n° 13 dans la plus récente modification précise que 70 % des tâches doivent être démontrées pour chacun des cinq (5) contrats utilisés par les soumissionnaires pour démontrer les catégories pertinentes à l'exigence O1. Dans les cas où un soumissionnaire utilise l'AMAC en tant que l'un des cinq contrats pour démontrer son respect de l'exigence O1, nous supposons que les soumissionnaires doivent démontrer 70 % des tâches pour chacune des catégories citées, globalement, à l'échelle des travaux de l'AMAC, pendant les cinq ans du calendrier d'exécution. <u>Par exemple</u>, dans le cadre</p>	<p>La Couronne confirme que seulement numérotés et sous- éléments alpha associée doivent être utilisés par les soumissionnaires pour lesquels des projets de référence sont de démontrer les critères de performance de 70 pour cent .</p>

<p>de l'AMAC, un soumissionnaire pourrait avoir effectué plusieurs assignations (disons 10) où ils ont offert des services de spécialiste de la sécurité de la TI (vie privée) à différents clients. Nous supposons qu'afin de démontrer la catégorie, 70 % des tâches de l'EDT de cette catégorie doivent être visés <u>à l'échelle des 10 assignations</u> (par rapport à dans le cadre de chaque assignation). Pouvez-vous confirmer si tel est le cas?</p>	
<p>43-Pouvez-vous clarifier quels sont les éléments de l'EDT qui doivent être démontrés pour l'exigence C7, spécialiste de la conception de la sécurité des TI? Nous supposons qu'à ce point-ci, <u>uniquement les éléments numérotés, y compris les sous-éléments assortis d'une lettre</u> (EDT modifié, modification 2), doivent être démontrés à 70 %. Nous supposons que les listes à puce « autres exigences relatives aux produits livrables (...) » ne sont pas comprises et que les soumissionnaires n'ont pas à démontrer ces produits livrables supplémentaires. Pouvez-vous confirmer que nous avons bien compris?</p>	<p>La Couronne confirme et accepte que l'AFPC peut être traitée un contrat d'un l'interprétation comme identifié dans cette question est correcte.</p>
<p>44-Étant donné l'ampleur des détails que nous devons fournir pour démontrer les catégories à l'échelle d'un grand nombre d'assignations dans le cadre des cinq grands contrats; étant donné le nombre de tâches à puce à démontrer pour chacune des catégories (jusqu'à 46 éléments, sans compter les sous-puces); ainsi que les subtilités nécessaires pour compter les journées travaillées dans une catégorie précise dans le cadre d'un grand contrat multi-ressource; ainsi que de recueillir et de confirmer les références de tous les contrats, <u>nous demandons un report de deux semaines de la date de clôture afin de disposer de suffisamment de temps pour développer la proposition détaillée requise pour traiter adéquatement toutes les exigences de cette DP.</u> Est-ce que SPC pourrait envisager d'accorder aux soumissionnaires une autre prolongation afin de recevoir des propositions plus exhaustives et plus conformes?</p>	<p>Reportez-vous à la réponse du Canada à la question n ° 42 .</p>

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE CETTE INVITATION À SE QUALIFIER DEMEURENT INCHANGÉES.

=====

Un résumé des modifications à la Demande de propositions (DDP) émises jusqu'à ce jour figure ci-dessous.

Suivi des documents	Date	Description
Modification n° 001	28 août 2014	Apporter des changements administratifs et fournir les réponses du Canada aux questions de l'industrie
Modification n° 002	08 septembre 2014	Apporter des changements administratifs et fournir les réponses du Canada aux questions de l'industrie
Modification n° 003	17 septembre 2014	Apporter des changements administratifs et fournir les réponses du Canada aux questions de l'industrie

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

Critères d'évaluation

1. Avertissement au sujet de l'évaluation

Les critères obligatoires seront évalués selon le principe « satisfait/non satisfait » (c.-à-d. conforme/non conforme). Les soumissionnaires **doivent** démontrer qu'ils sont conformes à toutes les exigences obligatoires présentées ci-après et fournir tous les documents requis pour étayer la détermination de la conformité. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences obligatoires seront considérées comme irrecevables et elles ne feront l'objet d'aucun examen supplémentaire.

L'autorité contractante se réserve le droit de demander des références(*) auprès de n'importe quelles ressources proposées par tout détenteur d'arrangement en matière d'approvisionnement concernant les projets énumérés afin de vérifier et de valider les renseignements fournis dans la soumission. Si la référence n'est pas en mesure de vérifier ou de valider ces renseignements, la soumission sera jugée non conforme.

2. Coordonnées de la référence du client

Le soumissionnaire doit donner les coordonnées des clients cités en référence pour les exigences cotées C2 et C3, lesquels clients devront tous confirmer les faits exposés dans la soumission du soumissionnaire. Pour chaque référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse électronique d'une personne-ressource. Le soumissionnaire doit en outre indiquer le titre de la personne-ressource. Si la personne désignée n'est pas disponible durant la période d'évaluation, le soumissionnaire peut fournir le nom et les coordonnées d'une autre personne-ressource du même client.

Le Canada, sans y être obligé, pourra à son gré communiquer avec la personne-ressource principale et, s'il y a lieu, avec la personne-ressource substitut citées en référence pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis relativement aux exigences cotées C2 et C3. Le Canada pourra procéder à la vérification des références de projet par courriel. Il mettra la personne-ressource du répondant en copie conforme de tout courriel envoyé aux fins de la vérification des références de projet.

Si le Canada choisit de communiquer avec une ou plusieurs références pour vérifier les renseignements fournis par un répondant, il devra recevoir une réponse de la part de ces personnes dans les cinq (5) jours ouvrables du gouvernement fédéral suivant sa demande. Si, dans les cinq (5) jours ouvrables du gouvernement fédéral, le Canada ne reçoit pas de la part de la personne-ressource principale ou du substitut la confirmation de l'exactitude des renseignements fournis dans la soumission (si des renseignements sont inexacts, cela ne doit pas empêcher le projet de respecter les exigences obligatoires), le projet cité en référence ne sera pas pris en considération aux fins de l'évaluation. Le Canada pourra également communiquer avec la personne-ressource principale ou substitut par courriel ou téléphone pour obtenir des précisions.

Si, au cours du processus de validation de la soumission par le Canada, il appert que l'adresse, le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel de l'une des personnes-ressources est inexact ou manquant, le soumissionnaire sera autorisé à y remédier en fournissant les bons renseignements dans un délai d'un (1) jour ouvrable du gouvernement fédéral suivant la demande. Si la personne désignée comme personne-ressource principale n'est pas disponible parce qu'elle est en congé ou qu'elle ne travaille plus pour l'organisation citée, le Canada communiquera avec la personne-ressource substitut du même client.

Le soumissionnaire ne pourra pas présenter le nom d'une autre organisation cliente comme référence pour la demande de propositions après la date de clôture des soumissions.

3. Critères obligatoires

Exigences obligatoires de l'organisation

Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire																
		Satisfait	Non satisfait	Référence à d'autres documents de la soumission														
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience contractuelle dans la fourniture de toutes les catégories de ressources suivantes, pour le nombre requis de jours facturables par catégorie.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie de personnel</th> <th>Nombre minimal requis de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Analyste des activités</td> <td>1 600</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI</td> <td>1 000</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste de la certification et de l'accréditation et des évaluations de la menace et des risques des TI</td> <td>1 800</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste de la conception de la sécurité des TI</td> <td>2 000</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste de la protection des renseignements personnels</td> <td>600</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les soumissionnaires doivent remplir les appendices A and B de la partie 4.</p> <p>Les services fournis doivent l'avoir été dans le cadre de dix contrats, tout au plus. Il</p>	Catégorie de personnel	Nombre minimal requis de jours facturables	Analyste des activités	1 600	Spécialiste en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI	1 000	Spécialiste de la certification et de l'accréditation et des évaluations de la menace et des risques des TI	1 800	Spécialiste de la conception de la sécurité des TI	2 000	Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	600	Spécialiste de la protection des renseignements personnels	600			
Catégorie de personnel	Nombre minimal requis de jours facturables																	
Analyste des activités	1 600																	
Spécialiste en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI	1 000																	
Spécialiste de la certification et de l'accréditation et des évaluations de la menace et des risques des TI	1 800																	
Spécialiste de la conception de la sécurité des TI	2 000																	
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	600																	
Spécialiste de la protection des renseignements personnels	600																	

Exigences obligatoires de l'organisation

n'est pas nécessaire que chacun des contrats vise toutes les catégories de personnel. Les contrats cités en référence doivent être d'une valeur excédentaire (« facturée ») de plus de 1 M\$.

L'expérience doit avoir été acquise au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de propositions. L'expérience peut avoir été obtenue à tout moment pendant la période de cinq ans, pourvu que le nombre total de jours facturables, une fois additionnés, corresponde au nombre minimal requis de jours facturables.

Les travaux effectués par la catégorie de personnel doivent comprendre au moins 70 % des tâches connexes énumérées dans l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions pour cette catégorie de personnel.

Page laissée vide intentionnellement.

4. Critères techniques cotés

Exigences cotées de l'organisation				Réponse du soumiss																																								
N°	Critères d'évaluation cotés	Nombre de points maximum	Expérience démontrée																																									
C1	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer le nombre de jours d'expérience facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables indiqués pour le critère O1.</p> <p>Le nombre « total de jours facturables » indiqué par le soumissionnaire dans sa réponse au critère O1 servira à évaluer le présent critère.</p> <p>Exemple de scénario d'évaluation</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="4" style="text-align: center;">JOURS facturables</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">(A)</th> <th style="text-align: center;">(B)</th> <th style="text-align: center;">(C)</th> <th style="text-align: center;">(D)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">CATÉGORIE DE PERSONNEL</td> <td style="text-align: center;">N^{BRE} TOTAL DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE</td> <td style="text-align: center;">N^{BRE} MINIMAL DE JOURS REQUIS POUR LE CRITÈRE O1</td> <td style="text-align: center;">N^{BRE} DE JOURS EXCÉDENTAIRES</td> <td style="text-align: center;">POURCENTAGE D'AUGMENTATION PAR RAPPORT AU N^{BRE} DE POINTS MAXIMUM (100 POINTS)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Analyste des activités</td> <td style="text-align: center;">2 175</td> <td style="text-align: center;">1 600</td> <td style="text-align: center;">575</td> <td style="text-align: center;">35,94</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Spécialiste en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI</td> <td style="text-align: center;">1 225</td> <td style="text-align: center;">1 000</td> <td style="text-align: center;">225</td> <td style="text-align: center;">22,5</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Spécialiste de la certification et de l'accréditation et des évaluations de la menace et des risques des TI</td> <td style="text-align: center;">4 000</td> <td style="text-align: center;">1 800</td> <td style="text-align: center;">2 200</td> <td style="text-align: center;">100,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Spécialiste de la conception de la sécurité des TI</td> <td style="text-align: center;">3 000</td> <td style="text-align: center;">2 200</td> <td style="text-align: center;">800</td> <td style="text-align: center;">36,36</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Spécialiste des analyses de</td> <td style="text-align: center;">850</td> <td style="text-align: center;">600</td> <td style="text-align: center;">250</td> <td style="text-align: center;">41,67</td> </tr> </tbody> </table>		JOURS facturables					(A)	(B)	(C)	(D)	CATÉGORIE DE PERSONNEL	N ^{BRE} TOTAL DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE	N ^{BRE} MINIMAL DE JOURS REQUIS POUR LE CRITÈRE O1	N ^{BRE} DE JOURS EXCÉDENTAIRES	POURCENTAGE D'AUGMENTATION PAR RAPPORT AU N ^{BRE} DE POINTS MAXIMUM (100 POINTS)	Analyste des activités	2 175	1 600	575	35,94	Spécialiste en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI	1 225	1 000	225	22,5	Spécialiste de la certification et de l'accréditation et des évaluations de la menace et des risques des TI	4 000	1 800	2 200	100,00	Spécialiste de la conception de la sécurité des TI	3 000	2 200	800	36,36	Spécialiste des analyses de	850	600	250	41,67	100		
	JOURS facturables																																											
	(A)	(B)	(C)	(D)																																								
CATÉGORIE DE PERSONNEL	N ^{BRE} TOTAL DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE	N ^{BRE} MINIMAL DE JOURS REQUIS POUR LE CRITÈRE O1	N ^{BRE} DE JOURS EXCÉDENTAIRES	POURCENTAGE D'AUGMENTATION PAR RAPPORT AU N ^{BRE} DE POINTS MAXIMUM (100 POINTS)																																								
Analyste des activités	2 175	1 600	575	35,94																																								
Spécialiste en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI	1 225	1 000	225	22,5																																								
Spécialiste de la certification et de l'accréditation et des évaluations de la menace et des risques des TI	4 000	1 800	2 200	100,00																																								
Spécialiste de la conception de la sécurité des TI	3 000	2 200	800	36,36																																								
Spécialiste des analyses de	850	600	250	41,67																																								

Exigences cotées de l'organisation						Réponse du soumissionnaire	
N°	Critères d'évaluation cotés					Nombre de points maximum	Expérience démontrée
	vulnérabilité de la sécurité des TI						
	Spécialiste de la protection des renseignements personnels	800	600	200	33,33		
	NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME (D)/N ^{BRE} DE CATÉGORIES						
	Somme (D)/6 = 44,97						
	<p>On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours en sus du nombre minimal indiqué au critère O1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous. Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 44,97 points sur 100.</p> <p>Les soumissionnaires doivent remplir les appendices A and B de la partie 4.</p>						
C2	<p>Services partagés Canada (SPC) estime que le risque le plus important associé au contrat est l'incapacité de l'entrepreneur à fournir le nombre requis de ressources qualifiées, des catégories et du niveau exigés, dans les délais indiqués dans la demande de tâches.</p> <p>Le fournisseur devrait démontrer sa capacité à fournir, à gérer et à maintenir de grands groupes de ressources à l'appui <u>d'un seul client ou projet</u> dans la région où les travaux sont réalisés.</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un contrat réalisé pour un client <u>unique</u> et citer en référence un minimum de dix personnes-ressources ayant travaillé, au cours des 12 à 24 derniers mois, dans la région de la capitale nationale à l'appui du projet d'un client unique durant au moins 6 mois consécutifs.</p> <p>Pour qu'il soit pris en compte, le projet cité en référence doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nom de l'organisation cliente Nom et titre de la personne-ressource du client Numéro de téléphone de la personne-ressource du client Adresse de courriel de la personne-ressource du client 					50	<ul style="list-style-type: none"> 10 points – Une équipe de <u>10</u> ressources a été fournie à un client unique dans la région de la capitale nationale. 25 points – Une équipe de <u>15</u> ressources a été fournie à un client unique dans la région de la capitale nationale. 35 points – Une équipe de <u>25</u> ressources a été fournie à un client unique dans la région de la capitale nationale. 50 points – Une équipe de 30 ressources ou plus a été fournie à un client unique dans la région de la capitale nationale.

Exigences cotées de l'organisation			Réponse du soumissionnaire
N°	Critères d'évaluation cotés	Nombre de points maximum	Expérience démontrée
	<ul style="list-style-type: none"> Dates de début et de fin du projet (aa/mm) Nombre total de ressources des Services professionnels fournies durant 6 mois consécutifs au cours des 24 mois 		
C3	<p>Le soumissionnaire devrait décrire la stratégie d'atténuation des risques qu'il propose, y compris l'approche ou les mesures qu'il prévoit adopter, afin de démontrer sa capacité à proposer des ressources entièrement qualifiées à SPC dans les cinq jours suivant la réception d'une demande d'autorisation de tâches.</p> <p>La stratégie d'atténuation du soumissionnaire devrait inclure les processus actuels de l'organisation, ainsi que les mesures précises qu'il propose pour mettre en œuvre et gérer le contrat subséquent.</p> <p>De plus, le soumissionnaire doit présenter un seul projet de référence dans le cadre duquel il a utilisé avec succès la même approche ou une approche similaire pour assurer la fourniture en temps opportun des ressources qualifiées au client.</p> <p>Pour qu'il soit pris en compte, le projet cité en référence doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nom de l'organisation cliente Nom et titre de la personne-ressource du client Numéro de téléphone de la personne-ressource du client Adresse de courriel de la personne-ressource du client Dates de début et de fin du projet (aa/mm) Description de l'approche ou des mesures mises en œuvre pour assurer la fourniture en temps opportun des ressources qualifiées au client 	150	<p><i>Mesure dans laquelle la stratégie d'atténuation des risques proposée est <u>décrite de manière complète et claire</u> :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 30 points : La stratégie d'atténuation des risques est décrite. 75 points : La stratégie d'atténuation des risques est décrite de façon raisonnable et fournit un bon niveau de détail des processus actuels de l'organisation. 100 points : La stratégie d'atténuation des risques est entièrement décrite et comprend des détails complets sur les processus de soutien actuels de l'organisation et les mesures précises à mettre en œuvre. <p><i>Pertinence de la stratégie d'atténuation des risques proposée pour assurer la fourniture rapide des ressources qualifiées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 15 points : Le soumissionnaire propose

Exigences cotées de l'organisation			Réponse du soumissionnaire
N°	Critères d'évaluation cotés	Nombre de points maximum	Expérience démontrée
			<p>une stratégie d'atténuation des risques (c.-à.-d. des méthodes ou des activités) qui démontre qu'il a une compréhension minimale des risques énoncés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 points : Le soumissionnaire propose une stratégie d'atténuation des risques (c.-à.-d. des méthodes ou des activités) qui démontre qu'il a une certaine compréhension des risques énoncés. • 35 points : Le soumissionnaire propose une stratégie d'atténuation des risques (c.-à.-d. des méthodes ou des activités) qui démontre qu'il a une bonne compréhension des risques énoncés. • 50 points : Le soumissionnaire propose une stratégie d'atténuation des risques (c.-à.-d. des méthodes ou des activités) qui démontre qu'il a une compréhension profonde des risques énoncés.
Nombre maximal de points disponibles		300	
Nombre minimal de points requis		210	
Note du soumissionnaire			